

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA RÉUNION DU COMITÉ
SYNDICAL DU SYDELON DU 4 AVRIL 2018
A 19H00
AU SYDELON
(1 A AVENUE GABRIEL LIPPMANN 57970 YUTZ)
LE COMITÉ SYNDICAL,
réuni sous la Présidence de M. Michel PAQUET**

Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 13
Membres ayant donné procuration : 5
Membres absents excusés : 2

L'an deux mille dix-huit le quatre avril à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, au SYDELON sis 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 Yutz, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le vingt-sept mars 2018, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h10.

Étaient présents :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX, Mme BUHAJEZUK et M. PERLATI

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

: M. BRIZZI, M. CHEBBAH, M. JURCZAK, M. MEDVES,
et Mme SPERANDIO (elle a suppléé M. CORAZZA)

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET, M. HERGAT et M. LORENTZ

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES et M. GLODEN

Étaient absents (avec procuration) :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. FERRERO donne procuration à Mme RENAUX,
M. SAPIN donne procuration à M. PERLATI,
M. DE LAZZER donne procuration à Mme BUHAJEZUK.

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DU VAL DE FENSCH

Mme CORION donne procuration à M. JURCZAK
M. TARILLON donne procuration à M. MEDVES



Suppléants présents dont le vote ne peut pas être comptabilisé

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIÈRES : M. KOPP

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS : M. WOJTYLKA et Mme FERRY

Étaient absents excusés :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
PORTES DE FRANCE : M. LOUIS et M. FISCHER
THONVILLE

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales la secrétaire de séance désignée est Mme BUHAJEZUK (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

Affiché au siège du SYDELON le : **11 AVR. 2018**

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance.

- Délibération N°2018-03 : Adoption du procès-verbal du comité syndical du 14 mars 2018.
Délibération N°2018-04 : Compte de gestion 2017
Délibération N°2018-05 : Compte administratif 2017
Délibération N°2018-06 : Affectation du résultat 2017
Délibération N°2018-07 : Participations 2018 des structures membres, liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés
Délibération N°2018-08 : Appel à cotisation des membres du SYDELON
Délibération N°2018-09 : Budget Primitif 2018

Divers

Délibération n°2018-03

Objet : Adoption du procès-verbal du comité syndical du 14 mars 2018

Le comité syndical :

- adopte le procès-verbal du comité syndical du 14 mars 2018.

Délibération n°2018-04

Objet : Compte de gestion 2017

Le comité syndical :

- adopte le compte de gestion pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Délibération n°2018-05

Objet : Compte administratif 2017

Le Président, Michel Paquet, quitte la salle et cède la présidence à Mme RENAUX.

Le comité syndical :

- **adopte** le compte administratif pour l'exercice 2017 du SYDELON arrêté comme suit :

<i>Section de Fonctionnement</i>	
Recettes	+ 10 374 934,86 €
Dépenses	+ 10 244 064,52 €
Résultat de l'exercice	= 130 870,34 €
Résultat de fonctionnement reporté	+ 611 367,77 €
Résultat excédentaire cumulé	= 742 238,11 €
<i>Section d'investissement</i>	
Recettes	+ 83 995,96 €
Dépenses	- 89 151,67 €
Résultat de l'exercice	- 5 155,71 €
Résultat d'investissement reporté	+ 223 234,88 €
Excédent d'investissement cumulé	= 218 079,17 €
<i>Restes à réaliser</i>	
Recettes d'investissement	0,00 €
Dépenses d'investissement	- 64 248,33 €
Résultat excédentaire cumulé	= 153 830,84 €

Délibération n°2018-06

Objet : Affectation du résultat 2017

Le comité syndical :

- **affecte** le résultat 2017 soit **742 238,11 €**, comme précisé ci-dessous :

Affectation du résultat 2017

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Recettes		10 374 934,86 €
Dépenses		10 244 064,52 €
Résultat de l'exercice		130 870,34 €
Résultat reporté	excédent	611 367,77 €
soit un résultat excédent		742 238,11 €

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Recettes		83 995,96 €
Dépenses		89 151,67 €
Résultat de l'exercice		- 5 155,71 €
Résultat reporté	excédent	223 234,88 €
soit un résultat excédent		218 079,17 €
Restes à réaliser		
	dépenses	64 248,33 €
	recettes	0,00 €
	excédent	153 830,84 €
SOIT, EN TENANT COMPTE DES RESTES A REALISER,		
UN EXCEDENT DE FINANCEMENT DE		153 830,84 €

Conformément à l'article L2311-5 du CGCT « Lorsque le compte administratif ne fait pas ressortir de besoin de financement en section d'investissement, le résultat de la section de fonctionnement constaté au compte administratif est repris à cette section sauf si le conseil en décide autrement. »

En section de fonctionnement,

- Report à nouveau (ligne 002) 742 238,11 €.

En section d'investissement,

- Report d'investissement reporté, (ligne 1068) 0,00 €.

Délibération n°2018-07

Objet : Participations 2018 des structures membres, liées aux prestations de traitement, tri et transport des déchets ménagers et assimilés

Le comité syndical :

- vote la participation financière selon le tableau ci-dessous.

EPCI MEMBRE	Participations 2017 TTC	Participations 2018 TTC
Communauté d'Agglomération Portes de France-Thionville	4 400 040,00 €	4 573 000,00 €
Communauté d'Agglomération du Val de Fensch	4 100 040,00 €	4 276 400,00 €
Communauté de commune de Cattenom et environs	1 330 080,00 €	1 456 500,00 €
Communauté de Communes Bouzonvillois Trois Frontières	475 080,00 €	530 600,00 €

Délibération n°2018-08

Objet : Appel à cotisation des membres du SYDELON

Le comité syndical :

- fixe le montant de la participation des membres du SYDELON à 1.82 euros hors taxes par habitant pour l'année 2018,
- autorise le Président, ou son représentant, à solliciter les structures adhérentes pour le versement de la cotisation.

La recette de 338 408,98 euros HT sera inscrite au Budget Primitif 2018.

Délibération n°2018-09

Objet : Budget Primitif 2018

Le comité syndical :

- vote le budget primitif pour l'exercice 2018 par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

- vote le budget général pour l'exercice 2018 du SYDELON lequel s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour :

- la section de fonctionnement à	11 552 010,73 €
- la section d'investissement à	471 862,34 €

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19h45.

Yutz, le 11 AVR. 2018



Le Président,

Michel FAQUET